

## FRANCE PAYMENTS FORUM

Plénière mensuelle du 23 septembre 2025

### Synthèse de l'intervention de Jérôme Raguénès

*Directeur du numérique, des paiements et de la résilience opérationnelle,*

*Fédération bancaire française (FBF)*

#### La lutte contre la fraude

Comme l'a souligné Erick Lacourrège, les chiffres de l'OSMP montrent une bonne stabilisation de la fraude. Cela ne s'est pas fait par magie : il y a beaucoup de schémas de fraude très nouveaux, auxquels nous devons répondre.

La large campagne de communication initiée il y a quelques années par la FBF, Bercy, la Banque de France et l'OSMP et que nous sommes en train de relancer est importante car l'éducation du client vise à le protéger. Mais ce n'est pas suffisant car les schémas de fraude se modernisent et les fraudeurs sont très inventifs.

C'est ce qui nous avait déjà conduit il y a quelques années à demander à ce que l'écosystème, notamment celui d'OSMP, s'élargisse aux telcos, ce qui a été accepté. Il faut faire de même pour les opérateurs numériques, car ces acteurs-là ont tendance à considérer qu'ils ne font pas partie de l'univers des paiements et ne sont responsables de rien. Il faut donc que nous puissions les associer à nos travaux.

À cet égard, je suis moins optimiste que Gabriel Cumenge sur les travaux DSP/RSP. Le texte ne va pas assez loin sur la manière d'appréhender ces acteurs : il n'y a rien dans les articles, il faut aller chercher dans les considérants. Certes, c'est mieux que rien, mais nous sommes quand même loin du compte. Gabriel Cumenge a évoqué une possible modification du cycle de réglementation européenne, et on peut espérer que le sujet sera mieux appréhendé.

Aujourd'hui, au niveau national, nous avons la loi Naegelen sur le sujet des telcos (elle n'est pas encore très bien appliquée : nous sommes en train d'instruire le sujet avec nos adhérents), et nous avons porté le sujet au niveau européen. Les acteurs concernés se sont livrés à un fort lobbying, avec un certain succès puisque ce qui figure dans le RSP, dans l'état actuel du texte, ne nous sécurise que très faiblement.

Les travaux menés au niveau de l'OSMP ont débouché sur des recommandations qui ont conduit la profession bancaire à engager de lourds investissements (modifications de schémas dans la fluidité du parcours client, recueil d'informations sur l'opération de paiement...). Le problème est que nous sommes maintenant victimes du « syndrome du bon élève » qui se voit puni car d'autres élèves n'ont pas fait leurs devoirs.

Pour les banques françaises, le risque est donc que bien qu'ayant fait d'importants travaux, elles soient « punies » par une réglementation qui ferait porter la responsabilité trop

fortement sur la banque teneur de compte et trop faiblement sur les autres acteurs de la chaîne de paiements, et également sur le consommateur. Nous avons en effet poussé l'idée de définir ce qu'est une négligence grave du client dans l'acte de paiement, mais force est de constater que cette définition a été complètement écartée.

## La VoP

Je serai bref sur ce sujet puisque Jacques Vanhautère en reparlera après-demain, mais je tiens à souligner que c'est un sujet important et qui est pris comme tel par la profession bancaire. Nous le suivons de très près avec nos grands adhérents, avec la STET et avec SEPAmail, en lien également avec l'EPC. Les banques françaises ont mis tout en œuvre pour que cela se passe correctement. Beaucoup de tests ont déjà été menés et nous aurons un dernier test tout début octobre. Et, comme vous l'avez sûrement vu en tant que clients des banques, celles-ci ont eu sur ce sujet une communication active vers leur clientèle.

## L'euro numérique

Je ne vais pas revenir sur ce que je vous ai dit le 26 juin (lors de votre PAY TECH DAY), mais le point est toujours le même : à la question « Veut-on être souverains en Europe dans les paiements ? », la réponse est « oui, mais cela ne veut pas dire qu'il faut l'euro numérique ».

Ces derniers mois ont été marqués par l'initiative lancée fin juin par Wero et EuroPA, avec le soutien des trois associations bancaires européennes, mais aussi par un discours du gouverneur de la Banque d'Angleterre<sup>1</sup> qui, comme l'a indiqué Hervé Sitruk dans son propos introductif, indique que c'est seulement si le marché privé n'arrivait pas à assurer la souveraineté anglaise dans les paiements, qu'il serait peut-être nécessaire d'intervenir avec une livre numérique. C'est exactement ce que nous disons depuis quelques années et aujourd'hui, hormis les Chinois, il n'y a que la BCE qui continue de travailler sur une MNBC de détail. J'ose espérer que ce n'est pas pour des raisons politiques, mais en tout cas, cela interpelle.

Comme Hervé Sitruk, Erick Lacourrège et Gabriel Cumenge l'ont également signalé, Fernando Navarrete, le rapporteur au Parlement européen sur l'euro numérique, a publié dans une revue économique espagnole un article de 27 pages (en anglais) que je vous invite à lire<sup>2</sup>. C'est un article très documenté, qui expose point par point l'ensemble des vertus qu'on prête à l'euro numérique. Il explique qu'il y a deux manières de traiter la question de la souveraineté européenne dans les paiements :

- La première est de faire en sorte que les solutions du secteur privé fonctionnent et permettent d'asseoir cette souveraineté : c'est ce à quoi Wero et d'autres travaillent.
- La seconde est de conditionner la décision des autorités politiques d'autoriser la BCE à émettre un euro numérique à un échec des solutions privées.

---

<sup>1</sup> [Central Banking in extreme adversity - speech by Andrew Bailey | Bank of England](#) (25 juin 2025)

<sup>2</sup> [THE-EURO-IN-2025.pdf](#) (l'article de Fernando Navarrete est en pages 171 à 198)

C'est intéressant car cela renvoie à la responsabilité du secteur privé à servir le marché. Or c'est ce que nous faisons : vous avez vu que Wero, EuroPA et d'autres ont annoncé début septembre la création d'un hub, c'est-à-dire l'interconnexion des différentes solutions. À terme, cela couvrira quasiment toute l'Europe.

En tout état de cause, l'avantage des solutions privées par rapport à un euro numérique est que cela entraînera moins de dépenses :

- Un moindre investissement pour le secteur privé, c'est-à-dire les banques mais aussi les commerçants, auxquels on fait croire que tout cela sera gratuit parce qu'il n'y aura pas de « *scheme fees* ».
- Une moindre dépense pour les administrations publiques, puisque le cours légal de l'euro signifie que l'ensemble des administrations publiques européennes (impôts, cantines scolaires, bibliothèques, paiement des amendes...) devront accepter l'euro numérique. Or, sachant qu'aujourd'hui, il n'est pas possible de payer une administration publique en virement instantané, on peut se demander comment les délais pourraient être tenus.

Toujours sur l'euro numérique, Gabriel Cumenge a évoqué les principales questions qui sont encore en discussion au niveau du Conseil :

- Sur la *privacy*, soyons clairs : la BCE et la Banque de France disent qu'avec l'euro numérique il y aura la même *privacy* qu'avec le cash. Ce n'est pas vrai : à partir du moment où un moyen de paiement est numérique, il est traçable. Quoi qu'on en dise, ce ne sera pas la même chose que le cash.
- La limite de détention est liée à la capacité pour les acteurs privés de financer l'économie (un euro de moins au bilan d'une banque commerciale est un euro de moins pour le financement de l'économie). C'est pour cela que nous demandons un plafond le plus bas possible. Or le processus de fixation de cette limite de détention (fixation par la BCE avec un « regard » des États-membres) nous paraît très discutable.

Cela, c'est quand tout se passe bien, mais le risque est quand il y a une crise. Car alors, on dit « il y a deux euros : l'un est fragile (l'euro de banque commerciale), l'autre est sûr (l'euro de banque centrale) ». Donc, via l'euro numérique de détail, on aboutit à se focaliser sur la bonne monnaie *versus* la mauvaise monnaie, ce qui va inciter les gens à mettre leurs fonds sur l'euro numérique de détail et dans ce cas, il est évident que, quelle que soit la limite de détention, la pression sera forte et conduira le pouvoir politique à la remonter.

## FIDA

Je n'avais pas prévu de parler de FIDA, mais comme Gabriel Cumenge a été interrogé tout à l'heure sur ce sujet, je vais en dire un mot.

Aujourd'hui, on se focalise sur la souveraineté des paiements mais de l'autre côté, on ouvre tout sur l'accès aux données. On veut se protéger des GAFAs (les « gatekeepers »), mais ce ne sont pas les seuls acteurs dont il faut se méfier. Vous avez sans doute vu la récente annonce de Visa, qui ferme le sujet de l'Open finance aux États-Unis pour se focaliser en Europe. Pour

ceux qui avaient encore des doutes sur l'intérêt de ces acteurs à venir sur le marché européen, c'est maintenant clair.

Gabriel Cumenge a évoqué les précautions prises et les limites posées sur FIDA, mais je suis néanmoins soucieux de voir que les Danois veulent aboutir sur ce texte. En effet, les Danois ont ce qu'on appelle, en économie, une « barrière à l'entrée » : un tout petit marché, une langue, un alphabet. De ce fait, ils sont peu concernés : quand un grand acteur américain ou asiatique regarde la carte européenne, il va se focaliser sur les marchés porteurs, c'est-à-dire l'Allemagne, la France, l'Italie ou l'Espagne, mais pas Chypre ou le Danemark.

Pour mémoire, au niveau de l'EPC, nous avons créé un *scheme*, le SEPA Payment Access Account (SPAA), qui a été un échec. Initialement, c'est la BCE avait qui avait dit qu'il fallait y travailler, et le dossier a été confié à l'ERP. Au bout de 18 mois, l'ERP s'est rendu compte qu'il n'arriverait à rien, et l'EPC a été mandaté pour créer un *scheme* d'accès aux données de paiement qui sont dans le scope des paiements mais hors du champ de la DSP2. L'EPC a créé ce *scheme* : il est ouvert depuis bientôt deux ans, mais on attend encore les premiers signataires ou adhérents. C'était donc une idée intellectuellement intéressante mais qui, dans les faits, n'a conduit à rien, si ce n'est à dépenser beaucoup de temps, d'énergie et d'argent pour ceux qui travaillent sur ce *scheme*.

Avec FIDA, on aura le même problème, mais « multiplié » car on ne sait pas combien de *schemes* il faudra créer, ou bien s'il faudra créer des *schemes* au niveau européen ou au niveau national.

Merci de votre attention

\*\*\*

## Questions-réponses

### **Hervé Sitruk**

*Comme tu l'as souligné, il y a en Europe des pays (dont la France) qui arrivent à garantir leur souveraineté et qui ont investi, mais il y a aussi des pays qui sont des vrais « passoires », dans lesquels les systèmes internationaux se sont engouffrés. On a vu le développement de PayPal en Allemagne et on a vu l'Espagne s'ouvrir aux schemes cartes internationales... On espère que des solutions comme Wero ou EuroPA permettront demain de boucher un certain nombre de trous. Comment les acteurs privés voient-ils cette hétérogénéité du marché et la possibilité de répondre à cette préoccupation des pouvoirs publics ?*

### **Jérôme Raguénès**

Effectivement, en France, nous n'avons pas de problématique de souveraineté dans les paiements car nous avons CB depuis 1984, nous avons STET (le premier CSM au niveau européen) et nous avons été à l'initiative de Wero.

Pour rebondir sur ta question, je prendrai l'angle du virement instantané, car c'est aussi le fruit d'une vision politique : une volonté de la BCE de promouvoir le virement instantané (et

elle a, pour ce faire, mis en place une infrastructure : TIPS) ; une volonté de la Commission européenne, qui a fait du virement instantané une des briques fondamentales de sa stratégie européenne sur les paiements de détail (RPS) ; et un règlement européen avec des services tels que la VoP et des mesures tarifaires.

Nous avons donc fait le virement instantané, mais pas uniquement, puisque Wero (Laetitia Dorla vous en parlera lors de votre rencontre digitale de jeudi) a pour objectif de servir in fine les cas d'usage P2P, paiement de proximité et e-commerce. Donc Wero et les solutions qui discutent avec Wero sauront servir le marché, et le hub annoncé par Wero et EuroPA couvre 13 pays. La BCE évoque l'horizon 2028 pour l'émission de l'euro numérique, mais en 2028 il y aura des solutions du secteur privé, qui couvriront environ 80% de la population européenne.

La souveraineté, c'est la capacité à avoir une solution que je peux utiliser au cas où... : je peux très bien avoir une carte Visa only. Si Visa tombe ai-je un autre moyen pour payer ? Donc la question n'est pas « quelle est la part de marché ? » Je peux très bien avoir une solution de paiement dont je ne me sers jamais : aujourd'hui je ne fais aucune transaction en cash, mais le jour où ça tombe, je peux utiliser les 100 euros que j'ai quelque part chez moi.

La souveraineté (ou l'autonomie), c'est pouvoir basculer d'une solution qui peut m'échapper à une solution que je maîtrise. Ce n'est pas une question de parts de marché. C'est un point important car quand on parle de parts de marché, il faut tenir compte de l'inertie de nos habitudes de paiement : on est habitué à payer d'une certaine manière et jusqu'à ce qu'on trouve une autre manière plus fluide, plus sécurisée et peut-être moins chère, de payer, on conserve cette manière de payer.

Sur les dernières décennies, ce qui a changé dans l'acte de paiement en France, c'est :

- Le sans contact. Mais la première transaction sans contact en France remonte à 20 ans. Aujourd'hui, le sans contact est passé dans les habitudes car il y a eu beaucoup de travail mené par la profession bancaire, et une crise sanitaire sans précédent.
- Le paiement mobile. Là aussi, la première transaction de paiement mobile remonte à plus de 20 ans. Le paiement mobile s'est accéléré avec la démocratisation du smartphone et Apple Pay. Le paiement mobile ne représente que 5% à 7% du marché, mais il s'inscrit en très forte croissance.
- La décroissance de l'usage du cash : on paye davantage en carte ou en sans contact car c'est plus simple que d'aller retirer du cash au DAB et d'avoir ensuite un rendu de monnaie, avec des pièces dont on ne sait que faire.

Je reviens sur le sujet euro numérique *versus* solutions privées : un point fondamental qui nous oppose à la BCE est qu'elle ne prend pas en compte l'usage par le consommateur. En 2028, le consommateur sera habitué à payer avec Wero, avec sa carte, avec des wallets. Et on va lui présenter un nouveau wallet euro numérique de banque centrale. Il va falloir lui expliquer ce que c'est. Or la première question qu'on me pose dans toutes les présentations que je fais de l'euro numérique, est : « à quoi ça sert ? ». Cette question est sur la table depuis

4 ans, et nous n'avons toujours pas d'élément de réponse de la BCE, pour la simple raison qu'il répond aux mêmes cas d'usage que ceux qui sont déjà servis.

Aujourd'hui, tous ceux qui étaient équipés de Paylib ont Wero. Le marché va se développer sur tous les pays couverts par Wero et par EuroPA. Les Allemands vont se pencher sur Wero parce qu'ils ont vu la faiblesse qu'il y avait à dépendre d'un acteur tel que PayPal.

La réponse, nous l'apporterons par le marché et par l'équipement des consommateurs mais également des commerçants, pour leur expliquer qu'ils ont un intérêt à accepter ce nouveau moyen de paiement. À cet égard, il y a une distorsion de concurrence puisque là où Wero, Bizum et autres doivent aller chercher les commerçants un par un, ils seront obligés d'accepter l'euro numérique, puisqu'il bénéficiera du cours légal.

La résilience est également un point très important. Erick Lacourrège l'a évoquée à propos du cash, mais le sujet est éludé par la BCE lorsqu'elle parle d'euro numérique. À une époque où on parle de décentralisation (DLT...), la BCE prévoit un système totalement centralisé. Il y a quelques mois, Target est tombé pendant plusieurs heures. On nous dit que ça n'arrivera pas, mais tout de même, pendant quelques heures il n'y a pas eu de paiements. Rien aujourd'hui ne justifie une gestion centralisée de l'euro numérique, puisque 95% des paiements sont domestiques. Rien ne justifie qu'un échange en euro numérique soit traité par la BCE. D'ailleurs si je prends le cas des virements instantanés, TIPS ne gère pas 100% des transactions de virement instantané.

Nous avons donc, à propos de l'euro numérique, des sujets de concurrence et de résilience.

**Marie-Agnès Nicolet**

Merci beaucoup, Jérôme.

\*\*\*